

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 13 février 2018

ZAC Bastide Niel à Bordeaux (33)

Attribution de l'îlot B031 après consultation des promoteurs

A l'issue d'une consultation de promoteurs pilotée par Aquitanis, associé de la SAS d'aménagement Bastide Niel, l'îlot B031 de la ZAC Bastide Niel a été attribué au promoteur **BPD MARIGNAN**, accompagné de l'**atelier d'architecture KING KONG**.

Au sein de ce projet urbain dessiné par l'agence MVRDV, l'**îlot B031**, occupé par un ancien bâtiment de structure métallique, se situe au cœur du quartier, à proximité de la rue Hortense et du quai de Queyries.

Cet îlot, d'environ 9500 m² de Surface de Plancher, intègrera 113 logements en accession libre et en locatif social et, au rez de chaussée, des espaces dédiés aux commerces pouvant aussi accueillir des associations.

Ce projet se distingue par un concept innovant de **ferme urbaine avec 2 000 m² de cultures déployées en 3 dimensions** dans un patio interne à l'îlot, pensé et animé par Sous les fraises[®], une entreprise pionnière dans la production biologique de végétaux comestibles en milieu urbain. Il constituera un véritable îlot de fraîcheur au cœur du projet et permettra la mise en place de systèmes innovants de gestion des ressources (en eau notamment).

La SAS d'aménagement Bastide Niel réunit BMA, Président de la SAS, Domofrance et Aquitanis. La SAS est aménageur de la ZAC Bastide Niel à Bordeaux par une concession d'aménagement signée avec Bordeaux Métropole en 2014.

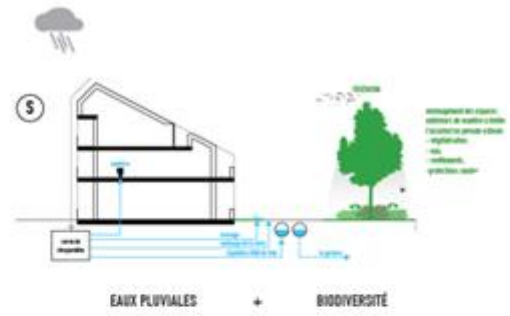
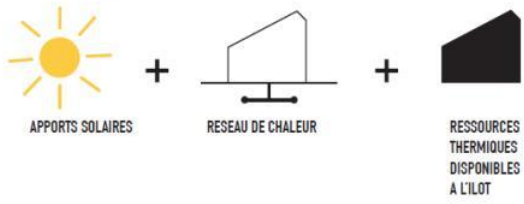
La ZAC Bastide Niel représente une surface de plancher globale de 355 500 m² dont 70% sont affectés au logement. Cette opération comporte 146 îlots qui composent un nouveau quartier multifonctionnel de centre ville. L'engagement de l'aménageur dans la labellisation ECOQUARTIER en phase 2 (Eco-quartier en chantier) se traduit dans le cahier des charges en termes de développement durable.

Contact presse :

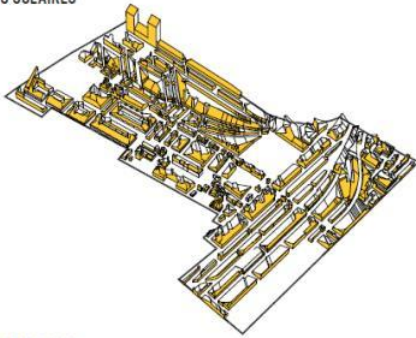
Pierre BAMBOU | 05 56 11 87 27 – p.bambou@aquitanis.fr



Le point de départ du projet: un urbanisme passif et bioclimatique. Les besoins thermiques sont à 100% couverts par le réseau de chaleur (géothermie). Quand aux besoins électriques, ils sont à 50% couverts via notamment la mise en place de panneaux photovoltaïques.



APPORTS SOLAIRES



A L'ÉCHELLE DE LA ZAC

